

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service Presse

Hôtel de Castries, jeudi 19 janvier 2017

### **16 millions d'euros de l'Etat pour le Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole du Grand Paris**

En présence de Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ont signé, ce jour, le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole du Grand Paris.

Le pacte entre l'Etat et les 15 métropoles françaises, signé par le Premier ministre le 6 juillet 2016, avait notamment pour enjeu de contribuer à faire des métropoles de véritables moteurs de l'aménagement du territoire et de conforter leur rôle en ce domaine. Il prévoyait une démarche d'appui au déploiement de stratégies innovantes et des moyens adaptés pour y parvenir. C'est ainsi qu'en 2017, 150 millions d'euros du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) seront consacrés par l'Etat aux pactes métropolitains d'innovation. Le Pacte de la Métropole du Grand Paris définit ainsi les domaines stratégiques d'innovation que l'État et la métropole souhaitent investir ensemble.

#### **Construire une Métropole résiliente qui s'adapte au changement**

La métropole de demain s'adapte aux aléas humains, économiques ou physiques auxquels elle peut être confrontée. Dès lors, le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole du Grand Paris a fait le choix de la résilience comme axe principal. Il assurera la robustesse de ses institutions, de ses réseaux et de ses infrastructures, renforcera la prévention et la gestion des crises en préparant un retour rapide à un plein fonctionnement.

#### **L'Etat engage 16 millions d'euros du FSIL pour soutenir 28 projets, regroupés selon 4 grandes thématiques :**

- La lutte contre les coupures urbaines et l'amélioration des mobilités douces ;
- La préservation de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et gestion des milieux aquatiques ;

- La lutte contre les nuisances sonores ;
- La mise en œuvre la transition énergétique.

Pour Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, « *ce pacte va nous permettre de travailler de concert, d'unir nos forces et nos talents au bénéfice de la Métropole du Grand Paris, pour en faire une métropole non seulement attractive mais également résiliente, sachant s'adapter en continu au changement* ».

**Contact presse :**

Nathalie KOUYATE - Conseillère Presse et Communication  
01 44 49 85 08 – 06 40 73 26 97 – [service-presse@territoires.gouv.fr](mailto:service-presse@territoires.gouv.fr)

---

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité  
et des Collectivités territoriales  
Hôtel de Castries, 72 rue de Varenne - 75007 PARIS  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)